

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 122B/2023

Objet : Décision
modificative n°1 –
Budget OTI 2023

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

Pour la commune de Gravesson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET (pouvoir à Mme Edith BIANCONE), M. Michel BLANC (pouvoir à Mme Corinne CHABAUD).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (pouvoir à M. Georges JULLIEN).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON), M. Éric CHAUDET (pouvoir à M. Cyril AMIEL), Mme Adélaïde JARILLO (pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE), Mme Annie SALZE (pouvoir à M. Marcel MARTEL).

Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (pouvoir à M. Pierre FERRIER).

Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (pouvoir à M. Serge PORTAL).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET).

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE.

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget, il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative n° 1 pour le budget de l'office de tourisme intercommunal.

L'ajustement proposé consiste en le transfert de 5 000 € du chapitre 65 (6574) vers le chapitre 011 (6231) pour la réaffectation des crédits initialement prévus pour l'EuroVélo 8 (qui ne fera pas l'objet cette année d'appel de fonds) à des insertions presse.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'Office de tourisme intercommunal présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

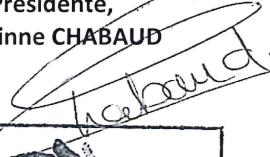
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 29 juin 2023

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Terre
de Provence
agglomération

13045

Code INSEE

Terre de Provence Agglomération

CATP - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6231-95 : Annonces et insertions	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €